

DELIBERATION 2021/02 CESEC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020/09 CESEC RELATIVE A LA COMPOSITION DEFINITIVE DES COMMISSIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE¹

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en téléconférence, à 09H00, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaients présents :

AIELLO Antoine ; ANCHETTI Pierre ; ANDREANI Christian ; ANGELETTI André ; BARBE Michèle ; BATTESTINI Antoine ; BATTESTINI Jean-Pierre ; BIAGGI Michèle ; BRIGNOLE Jean ; CASABIANCA François ; CASANOVA Mathieu ; CESARI Alexandra ; CESARI Joseph ; CHOURY Hyacinthe ; CLEMENTI Jean-Pierre ; CUCCHI Laetitia ; DAL COLLETTI Jean ; DIPERI Bertrand ; DUBREUIL-VECCHI Hélène ; FEDI Marie-Jeanne ; FILIPPI Bernard ; FRANCESCHI Henri ; GIACOMONI Léon ; GIANNI Jean-Jacques ; GIUDICELLI Jean-Pierre ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Denis ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; MARCAGGI Paul ; MATTEI Jean-Toussaint ; MAUPERTUIS Roger ; MONDOLONI Marie-Madeleine ; MONDOLONI Rosine ; NICOLAI Louise ; NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc ; NOVELLA Christian ; O'BINE Pat ; OLLANDINI Jean-Thomas ; PANTALONI-BARANOVSKY Julie ; PELLEGRIN Dominique ; RIUTORT Jean-Jacques ; ROYER Vincent ; RUBINI Pierre-Jean ; SALDUCCI Valérie ; SALVATORI Marie-Josée ; SALVATORINI Patrick ; SANTINI Marcel ; VENTURI Alain.

Etaients absents et avaient donné pouvoir :

ARNAUD-SUSINI Marie-Ange à SALVATORI Marie-Josée ; BOSSART Patrice à BATTESTINI Jean-Pierre ; TROJANI Paul à VENTURI Alain

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

¹ Délibération adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

Vu la délibération 2020/08 CESEC du 28 juillet 2020, portant adoption du règlement intérieur du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, titre 6

Vu l'arrêté R20-2020-12-17-003 modifiant l'arrêté R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse

Après en avoir délibéré

Article Premier:

Monsieur Jean-Pierre CLEMENTI et Madame Dominique PELLEGRIN ont procédé à leur inscription dans les commissions en application des articles 6.3 et 6.4 du règlement intérieur

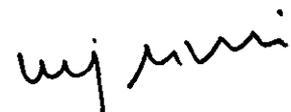
Article 2 :

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse prend acte de la nouvelle composition des commissions telle qu'elle figure en annexe.

Ajaccio, le 26 janvier 2021

La Présidente du CESECC,

Marie-Jeanne NICOLI



ANNEXE

REPARTITION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS